

Compte rendu de la réunion du conseil Municipal du mercredi 27 mai 2020.

Etaients présents : VALOUR Eric, BONCOMPAIN Julien, FAYOLLE Pierre, DIDIER Emmanuelle, DAVENAS Philippe, RIVOLLIER Philippe, NTAÏS Hervé, HERNANDEZ Julie, BALLERIE François, TEMPERE Jean

Absents : RIOUFREYT Maurice

Début de séance : 20h00.

## Ordre du jour : délibération fixant le nombre des adjoints au Maire

### 1. Délibération fixant le nombre des adjoints au Maire

Vu l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Chamalières-sur-Loire étant de onze, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser trois.

Vu la proposition de M. le maire de créer trois postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de créer trois postes d'adjoints au maire.

**CHARGE** M. le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces trois adjoints au maire.

Fin de la séance : 20h30